

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2025 CONCERNANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Ville de Cookshire-Eaton, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

QU'un projet de règlement décrétant l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Cookshire-Eaton* a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi;

QUE le projet de règlement prévoit :

- les valeurs de la Ville en matière d'éthique : l'intégrité des employés municipaux, l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la ville, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les membres du Conseil municipal, les autres employés de la Ville et les citoyens, incluant lors des communications sur le Internet et les médias sociaux, la loyauté envers la Ville et la recherche de l'équité;
- les règles de conduite ayant pour objectifs de prévenir toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, et toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans ce code d'éthique;
- des règles particulières afin de guider la conduite des employés municipaux à ce qui a trait aux sujets suivants : les obligations générales, les conflits d'intérêts, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la Ville, le respect des personnes, l'obligation de loyauté, la sobriété, l'annonce lors d'activité de financement publique et l'après-mandat;
- l'application de sanctions en cas de manquement au code d'éthique et de déontologie selon la nature et la gravité du manquement.

QUE le conseil procèdera à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **12 janvier 2026**, à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton;

QUE le projet de règlement est déposé au site Internet de la Ville de Cookshire-Eaton au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> et est disponible pour consultation au bureau municipal sur rendez-vous au greffe@cookshire-eaton.ca.

DONNÉ à Cookshire-Eaton, ce 30 décembre 2025.



Françoise Ruel
Directrice générale adjointe et greffière